

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:94681-2016:TEXT:FR:HTML>

**France-Challans: Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
2016/S 056-094681**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Communauté communes du Pays de Challans
1 bd Lucien Dodin, BP 337
85303 Challans
FRANCE
Téléphone: +33 0251497973
E-mail: mp@challans.fr
Fax: +33 0251550564

Adresse(s) internet:

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: <http://www.marches-securises.fr/>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre aquatique à Challans (85).

II.1.2) Description succincte:

L'opération comprend la construction de l'équipement aquatique d'une surface d'environ 3 200 mètres carrés (SDO) pour les espaces intérieurs et de 5 700 mètres carrés pour les espaces extérieurs.

selon le programme, l'équipement sera composé des éléments suivants:

En base:

Éléments intérieurs:

- Des espaces d'accueil;
- Des espaces vestiaires-sanitaires-douches;
- Un bassin apprentissage/loisirs;
- Un bassin sportif;
- Une pataugeoire;
- Un toboggan;
- Des plages;
- Des espaces bien-être;
- Des espaces fitness sec;
- Des espaces de service;
- Des locaux techniques.

Éléments extérieurs:

- Un parvis;
- Des stationnements et accès technique;
- Des plages minérales et végétales;
- Un Pentagliss;
- Des jeux d'eau pour enfants.

En Prestation supplémentaire éventuelle (option):

- un bassin loisirs extérieur, ses plages et son système de traitement d'eau.

Lieu d'exécution: commune de Challans (85)

Enveloppe budgétaire prévisionnelle affectée aux travaux:

Base: 9 000 000 EUR HT, (valeur décembre 2015)

Option base: 830 000 EUR HT, (valeur décembre 2015)

Les missions confiées au lauréat seront les suivantes:

- « mission de base » : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR.
- « mission complémentaire » : études d'exécution partielles fluides, prestations supplémentaires éventuelles (options): EXE béton, EXE Charpente, OPC, coordination SSI, synth.

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71000000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

Les groupements retenus (ou candidats individuels) seront sélectionnés selon les critères suivants:

- critère n° 1: adéquation des compétences par rapport à la nature et aux exigences du projet;
- critère n° 2: qualité architecturale et démarche environnementale des références;
- critère n° 3: conformité des pièces demandées;

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Architecte

Conditions de participation:

Le concours est ouvert aux concepteurs se présentant seuls, s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées ci-après, ou aux équipes de maîtrise d'oeuvre constituées en groupement solidaire justifiant de la totalité des compétences ci-après:

1. Un architecte mandataire du groupement, qui devra être inscrit à l'ordre (ou équivalent si le candidat est établi dans un autre état) et autorisé à exercer en France. Il pourra s'adjoindre un ou plusieurs architectes,
2. un bureau d'études paysages,

- 3.un bureau d'études en structures,
- 4.un bureau d'études spécialisé en traitement de l'eau,
- 5.un bureau d'études spécialisé en chauffage/ventilation/désenfumage/traitement d'air,
- 6.un bureau d'études spécialisé en courants forts/faibles
- 7.un bureau d'études HQE,
- 8.Un bureau d'études spécialisé en économie de la construction,
- 9.un bureau d'études spécialisé en acoustique.

le mandataire du groupement ne peut se présenter que dans un seul groupement.

L'architecte associé au mandataire ne peut se présenter que dans un seul groupement.

Les bureaux d'études cotraitants pourront se présenter dans plusieurs groupements.

Ne peuvent pas être candidates les personnes qui ont, directement ou indirectement, participé à l'élaboration du programme, les personnes membres du jury mentionnées au chapitre III du règlement de concours, les membres de leur famille, descendants ou ascendants, et leurs collatéraux, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Section IV: Procédure

IV.1) Type de concours

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 3

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.3) Critères d'évaluation des projets:

Les projets seront évalués en fonction des critères classés par ordre décroissant suivants:

- 1: le respect des exigences fonctionnelles et spatiales du programme
- 2: l'adéquation du projet avec l'enveloppe financière affectée aux travaux
- 3: la qualité environnementale et les performances sur le respect des exigences des cibles (cf. programme environnemental)
- 4: la qualité du parti architectural (insertion dans le site, écriture architecturale, ...).

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours centre nautique

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 25.4.2016 - 12:30

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

Date: 13.5.2016

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation

français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes:

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Nombre et montant des primes à attribuer: chaque concurrent ayant remis des prestations complètes mentionnées au règlement de concours, recevra une indemnité d'un montant de 40 000 EUR HT.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

Conditions de paiement dues aux concurrents: le règlement des dépenses se fera après la proclamation du résultat du concours, sur présentation d'une facture, et s'effectuera par mandat administratif suivi d'un virement administratif.

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours**

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) **Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**

Composition des dossiers de candidature: se reporter au règlement de concours téléchargeable à l'adresse suivante: <https://www.marches-securises.fr/> (mot clé «Pays de Challans»)

Réalisation de prestations similaires

Si durant la phase de conception ou de chantier du présent marché, le maître d'ouvrage est amené à réaliser des travaux complémentaires, les prestations pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure négociée de l'article 35-II.6 et qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché.

Ce nouveau marché devra être conclu avant la fin des travaux de la présente opération.

Mode de règlement du marché et modalités de financement: les prestations, objet du présent marché, sont rémunérées par mandat administratif dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Remise des candidatures:

Les candidatures devront parvenir sous pli cacheté avec la mention:

« concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique à Challans » — ne pas ouvrir.

Ou être déposées, contre récépissé à l'adresse suivante:

Communauté de communes du pays de Challans

1 bd Lucien Dodin — BP 337 — 85303 Challans Cedex,

avant la date limite mentionnée dans l'avis de concours. Les dossiers ne peuvent être déposés à l'adresse ci-dessus, contre récépissé, que les jours ouvrables aux heures d'ouverture, soit:

— de 8:45 à 12:30 et de 13:45 à 17:45 du lundi au vendredi.

Transmission par voie électronique autorisée:

Par voie électronique, les candidatures doivent être déposées à l'adresse suivante: www.marches-securises.fr.

Les candidatures sont transmises dans des conditions permettant d'authentifier la signature (minimum de niveau 2) de la personne habilitée à engager le candidat. La réception de tout fichier contenant un virus entrainera la destruction du fichier sans lecture et l'irrecevabilité de la candidature.

Il ne pourra être utilisé de formats exécutables, ni de «macros».

Les candidats admis à présenter une offre seront habilités à télécharger le dossier de consultation par voie électronique.

Procédure de recours:

Tribunal administratif — 6 allée Gloriette — BP 24111 — 44923 Nantes Cedex, France.

Téléphone: +33 240994600, télécopie: +33 240994658, courriel greffe.ta-nantes@juradm.fr .

Elle tient lieu de «service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours»

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 16.3.2016.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

16.3.2016